



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/12/Add.1/Corr.1  
22 janvier 1997

ANGLAIS, ARABE,  
CHINOIS, FRANÇAIS  
ET RUSSE SEULEMENT

---

Cinquante et unième session

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

### Additif

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE  
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS SUR LES TRAVAUX DE SA  
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

### Rectificatif

Page 12, paragraphe 22

a) Alinéa ix)

Cet alinéa est libellé comme suit :

ix) L'établissement et la promotion de mécanismes visant à éviter ou à réduire l'émergence de conflits, dans la mesure où ces derniers peuvent engendrer des déplacements de population;

b) Insérer un nouvel alinéa x) ainsi conçu :

x) L'adoption de mesures de réconciliation, lorsqu'elles sont nécessaires et possibles, notamment dans la période qui suit le conflit, pour garantir le caractère durable des solutions;

c) Renuméroter l'ancien alinéa x), qui devient l'alinéa xi).

-----